

Conseil communal de la commune déléguée de Saint Georges de Montaignu du Mercredi 26 juin 2024

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Laëtitia PAVAGEAU jusqu'à 19h45 puis présent	<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eric HERVOUET	<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Laurence PELLETIER-CARNUS	<input type="checkbox"/>
PELLETIER-CARNUS Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ROGER Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Éric HERVOUET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

1 – Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Outil en main

L'association l'Outil en main a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans et jusqu'à 14 ans, aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine.

L'association l'Outil en main « Terres de Montaignu », regroupe une cinquantaine de bénévoles retraités. Tous les mercredis après-midi, ils se relaient pour faire découvrir aux 30 enfants adhérents, différents métiers manuels (pâtisserie, menuiserie, jardinage, électricité, dessin industriel, etc.).

L'association occupe actuellement des locaux au sein de la ressourcerie culturelle. Ces derniers ne respectant pas les normes d'accueil du public, l'association sollicite la ville de Montaignu-Vendée pour la mise à disposition de locaux. Les locaux proposés sont situés sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaignu, dans l'ancienne école Saint Martin Durivum.

La convention fixe les conditions d'occupation à savoir :

- Un engagement pour 3 ans minimum avec un accompagnement si nécessaire vers un nouveau local,
- Un loyer de 1 500 € annuel comprenant les charges (fluides),
- Une autorisation à y réaliser des travaux d'implantation des ateliers telle que décrite dans la convention (*cloisonnement, plan de travail, changement évier, etc.*).

Les membres du Conseil municipal seront invités à approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux au profit de l'association l'Outil en main et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE

1 – Adoption des principes d'actions communales contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération

Le Plan Familles et Santé adopté le 13 novembre 2023 par le Conseil d'agglomération, prévoyait dans son action 5.1 « l'élaboration d'un schéma de développement de l'offre de soins de 1^{er} et de 2nd recours ».

Suite à la mise à jour du diagnostic concernant l'offre de santé, l'identification des facteurs clés de réussite, et conformément au cadre juridique d'intervention, ce schéma de développement de l'offre de santé a été élaboré en concertation avec les professionnels de santé du territoire et les institutions référentes (ARS, CPAM, etc.).

Ce « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » comporte ainsi 10 actions, articulées en 3 axes. Il sera présenté au Conseil d'agglomération du 1^{er} juillet 2024.

1. Accompagner la structuration des équipes de soins de 1^{er} et 2nd recours :

- Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1^{er} recours
- Action n° 2 : Aide financière d'amorçage pour les équipes en démarche de création d'Equipe de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP-CLAP) ou Maison de Santé Pluriprofessionnels (MSP)
- Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2nd recours
- Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital

2. Accueillir les nouveaux professionnels et soutenir leur installation :

- Action n° 5 : Aide à l'accueil d'internes et de stagiaires
- Action n° 6 : Aide à l'installation pour l'équipement et à la création d'un cabinet
- Action n° 7 : Création d'un guichet d'accueil des professionnels de santé
- Action n° 8 : Création d'une crèche employeur santé et médico-social

3. Pallier temporairement le manque d'offre :

- Action n° 9 : Création d'un centre de soins pour patients sans médecin traitant
- Action n° 10 : Information aux habitants sur les solutions palliatives

Dans le cadre de la répartition des compétences entre Terres de Montaigu et les communes, ces dernières peuvent contribuer au développement de l'offre de santé de 1^{er} recours par l'accompagnement des projets immobiliers des équipes de soins lorsque ces dernières ne sont pas en exercice coordonné ou coordonné en ESP-CLAP.

Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les principes des actions communales de développement de l'offre de santé contributives au « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » de l'Agglomération :

- **Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1^{er} recours**
 - Boufféré : Construction d'un second pôle santé
 - La Guyonnière : Extension du cabinet médical
 - St Georges de Montaigu : Extension du cabinet médical
 - Saint Hilaire de Loulay : Réflexion en cours avec les professionnels de santé concernant la structuration de l'offre de santé
- **Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2nd recours** – Pilotage de l'aménagement urbain par la ville
- **Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital** – Pilotage de l'aménagement urbain par la ville

Le conseil prend note de cette information.

Observations éventuelles :

ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

1 – Convention SyDEV n°204.ECL.0286 – Rénovation éclairage public – Rond-point de la Porte de Saint Georges de Montaigu

Le SyDEV va réaliser des travaux de rénovation d'éclairage public au rond-point de la Porte de Saint Georges de Montaigu.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 4 306,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	6 152.00	7 382.00	6 152.00	70.00 %	4 306.00
TOTAL PARTICIPATION					4 306.00

Une convention tripartite avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, demandeur des travaux, sera signée.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver les termes de cette convention tripartite telle que présentée et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :

Mercredi 17 juillet 2024 – Les Ephémères

Ouverture du site : 19h

**Mercredi 17 juillet | Place de la Mairie |
Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)**

20h | Danse et jonglage

ACCROCHE-TOI SI TU PEUX

20-21 juillet 2024 – L'Auto-cross

26-27 juillet 2024 – Electr' au Dub

31 août 2024 – Supercross